



Demande dedommagementfaute inexcusable

Par **pacosonic**, le 17/07/2012 à 16:34

un accident ayant lieu sur le parking de l'usine avec un chauffeur qui est entré du mauvais côté (pas préciser entre ou sorti) donc avec tierce personne et qui a fait un blessé grave est ce que la police aurait pu venir combien de temps avons nous pour demander un dédommagement à l'employeur pour une faute inexcusable à savoir pas de signalisation à l'entrée de l'usine merci de votre réponse déclaration faite à la SS le cariste a percuté le côté du camion compte rendu du CHSCT et constat amiable le camionneur n'a pas vu le cariste sortir gêné par le stationnement d'un utilitaire de l'entreprise merci

Par **P.M.**, le 17/07/2012 à 17:32

Bonjour,
Vous aviez déjà abordé récemment cette situation dans [ce sujet...](#)

Par **pacosonic**, le 17/07/2012 à 17:43

Oui mes j'ai ajouté des questions

Par **P.M.**, le 17/07/2012 à 17:50

Vous auriez pu tout autant le faire sur le sujet initial...
Il faudrait déjà savoir si vous avez fait la démarche auprès de la CPAM pour faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur...
Vous ne précisez pas à quand remonte l'accident du travail...
De toute façon, si la police n'est pas venue et on ignore pourquoi même si apparemment il s'agit d'un lieu privé, c'est trop tard...
Je ne pense pas de toute façon qu'un tel dossier puisse être traité sur un forum...